

## PROGRAMME DE FORMATION EXPERT EN OPTIMISATION ET TRANSMISSION DU PATRIMOINE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE)

**CATÉGORIE DE LA FORMATION :** Executive Master

**NIVEAU DE LA FORMATION :** Titre RNCP de niveau 7 (eq. BAC +5)

### OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le dispositif de la VAE permet l'obtention de tout ou partie du diplôme "Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine", Titre RNCP de Niveau 7 - Eq. Bac+5 (Ministère du Travail, Arrêté du 09/01/2015 publié au JO du 30/01/2015 ; renouvellement : Arrêté du 11/12/2018 publié au JO du 18/12/2018).

L'Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine (EOTP) est le seul Diplôme en Gestion de Patrimoine qui vous permettra d'acquérir des compétences accrues dans des fonctions managériales, vous donnant la légitimité d'accéder à de l'encadrement mais aussi du conseil aux entreprises grâce à votre vision stratégique. Le diplôme Expert en Optimisation et transmission du Patrimoine permet de répondre aux exigences de capacité professionnelles suivantes : - Professions immobilières (carte de transaction immobilière) ; - Intermédiaire en assurances (IAS Niveau I - Courtier) ; - Compétence Juridique Appropriée (CJA) ; - Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen AMF\* à compter du 1er janvier 2020) ; - Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP) ; - Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP Niveau I - Courtier). \*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :

A l'issue de l'accompagnement, le participant sera capable de :

- expliciter son expérience
- dégager les activités en lien avec le référentiel
- identifier les compétences mises en œuvre dans la réalisation d'activités et les décrire
- organiser son temps, sa progression de production
- faire un plan, de rédiger en français
- utiliser un logiciel de traitement de texte, internet etc

### PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Gestionnaire de patrimoine confirmé, directeur du développement, directeur de réseau ...
- Prérequis :  
Préalablement à la VAE, le participant devra :
  - avoir une expérience professionnelle permettant l'acquisition de compétences directement liées au référentiel de Certification.

Les référentiels de certification sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/mncp/21777>.

Le dispositif de la VAE permet, par la reconnaissance des acquis professionnels, d'obtenir un titre certifié RNCP.

### ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine (Validation des Acquis de l'expérience - VAE)** représente un volume horaire d'enseignement de **60 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s)

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 10h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des échanges oraux avec un formateur expert ès-qualité pour l'évaluation des connaissances et un accompagnement à la préparation de l'oral.

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

La procédure de VAE se déroule en deux étapes : l'établissement du dossier de recevabilité de VAE et l'évaluation par le jury.

1) Le dossier de recevabilité VAE (livret 1 CERFA):

Le candidat à la VAE de l'Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine (EOTP), effectue une demande de dossier VAE par téléphone, mail ou courrier.

Ce dossier comprend le formulaire unique CERFA prévu par le ministère du travail, ainsi que les pièces justificatives des activités réalisées et des formations suivies par le candidat.

Relativement à l'activité, la recevabilité du dossier est subordonnée à la justification d'une activité permettant l'acquisition de compétences directement liées au référentiel de Certification.

Relativement à la formation, le candidat fournit les attestations des diplômes obtenus, et les annexes descriptives du diplôme, et le cas échéant une attestation certifiant les crédits européens obtenus.

Il devra compléter le dossier selon les modalités exposées, avant la date précisée sur le courrier d'accompagnement. Il pourra demander l'aide d'un accompagnateur à JURISCAMPUS pour la mise en forme de son dossier

Cette étape doit permettre de vérifier que le candidat justifie bien d'une expérience permettant l'acquisition de compétences directement liées au référentiel de Certification.

Le dossier est examiné en prenant pour appui les référentiels d'activité et de certification, qui permettent d'évaluer les acquis du candidat.

Le jury peut alors décider que :

- la demande est recevable et le candidat passe à la seconde étape ;
- la demande est irrecevable et le candidat pourra alors déposer une nouvelle demande l'année suivante.
- la demande est recevable sous condition que le candidat suive des formations complémentaires.

2) L'évaluation du candidat par le jury :

Lorsque le dossier de VAE est jugé recevable, le candidat envoie le dossier de validation de VAE selon les modalités et dans les délais qui lui seront indiqués dans la notice d'information.

A la suite de la réception de ce dossier, il est programmé les dates des différentes étapes de l'accompagnement.

Le processus de validation de la VAE se déroule en plusieurs temps :

- Afin d'accompagner le candidat dans la rédaction de son dossier, dans les jours suivants l'envoi du livret 2, un entretien oral est réalisé par un accompagnateur JurisCampus qui présente au candidat les attentes du jury pour l'entretien final, explique à quoi correspond cet exercice de rédaction dans le cadre d'une VAE et quels en sont les objectifs.
- Un deuxième échange est ensuite programmé 4 à 8 semaines avant le passage devant le jury final pour rappeler les attendus de l'exercice et accompagner le candidat dans sa préparation.
- Un dernier échange est enfin programmé dans les 8 jours précédant la date de l'oral devant le jury pour régler avec le candidat les derniers éléments de sa présentation.

Suite à ce dernier échange, un grand oral d'une heure environ sera réalisé, en distanciel, via un espace de visioconférence, à une date et à un horaire communiqués au candidat au moins 8 jours avant la date de l'entretien.

Suite à cette évaluation du candidat, la délibération du jury est immédiate, cependant, le candidat sera informé par courrier de la validation obtenue (partielle ou totale). En cas de validation totale, il recevra le diplôme remis à tous les lauréats de la formation.

La validation partielle précisera quels sont les domaines de connaissances ou de compétences qui ne sont pas attribués par la procédure de VAE ainsi que les modalités pour obtenir la validation totale du diplôme.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidés par Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur) et Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitolle).  
Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Alexandre MINDA (Maître de conférences), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités).
- **Responsable des épreuves** : Amandine SALA

## VALIDATION DE LA FORMATION

Le candidat est évalué par un jury dans le cadre d'un oral, à l'issue duquel la délibération est immédiate :

- soit une validation totale du diplôme ;
- soit une validation partielle du diplôme qui précisera quels sont les domaines de connaissances ou de compétences qui ne sont pas attribués par la procédure de VAE ainsi que les modalités pour obtenir les éléments manquants à la certification ;
- soit un refus de validation.

## ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

<b>Tuteur</b>	Corinne BASTIER, Carole QUENECHDU
<b>Modalités d'accompagnement</b>	L'accompagnement est réalisé dans le cadre d'entretiens oraux enregistrés

<b>Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?</b>	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
<b>Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants</b>	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
<b>Délai de réponse à une demande d'accompagnement</b>	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le socle de connaissance exigé du candidat portera sur les modules suivants :

UV 1 : Expertise patrimoniale et financière

Partie 1 : Les stratégies patrimoniales et fiscales

- Stratégies patrimoniales, les principes fondamentaux

- Les stratégies d'optimisation des flux

- Les stratégies d'optimisation du capital

Partie 2 : Les stratégies financières

- L'environnement économique et réglementaire de la gestion d'actifs financiers

- Gestion et allocation d'actifs financiers

- Gestion de portefeuille d'actifs financiers

UV 2 : Stratégies et pilotage d'entreprise

L'entreprise

- Le choix de la forme d'entreprise

- L'organisation de l'activité entrepreneuriale

- Responsabilité professionnelle de l'expert

UV3 : Gestion des ressources humaines et management

Management et gestion des ressources humaines

- Efficacité relationnelle et commerciale

- Gérer et manager une équipe

- Le cadre juridique et RH de la relation de travail

